



Questions d'actualité

DU PORTE-PAROLAT

du mardi 14 avril 2015 - de la part de Stéphane Le Foll

PROJET DE LOI SANTE – ADOPTION

L'Assemblée nationale a adopté mardi 14 avril en première lecture, par 311 voix contre 241, le projet de loi de Marisol Touraine relatif à la modernisation de notre système de santé. Ce vote marque une étape décisive dans le parcours du texte au Parlement et dans la mise en place d'une grande réforme de justice et de progrès, qui changera le quotidien des Français, avec des mesures concrètes. « À travers ce vote massif en faveur du projet de loi, les députés ont adressé un message fort aux Français : réformer notre système de santé est aujourd'hui essentiel, non seulement pour l'adapter aux défis du vieillissement ou à l'émergence de nouvelles maladies, mais surtout pour préserver **les idéaux d'égalité et de justice sur lesquels repose notre modèle de protection sociale**. Ce vote est un encouragement à défendre, puis à mettre en œuvre au plus vite cette grande réforme de gauche, synonyme de progrès pour le quotidien de tous les Français », a déclaré Marisol Touraine à l'issue du vote solennel à l'Assemblée nationale. **Ce projet de loi comprend des mesures fortes pour : développer la prévention** (mise en place du paquet neutre de cigarettes, introduction du logo nutritionnel sur les emballages alimentaires, expérimentation des salles de consommation à moindre risque...) ; **améliorer l'accès aux soins** (généralisation du tiers payant à tous les Français, création d'un numéro d'appel unique pour joindre un médecin de garde, mise en place de tarifs sociaux pour les lunettes et les prothèses dentaires et auditives...) ; **créer de nouveaux droits concrets pour les patients** (création d'un droit à l'oubli pour les anciens malades du cancer et d'autres pathologies lourdes, création de l'action de groupe en santé, suppression du délai de réflexion pour l'IVG, lutte contre les refus de soins...). Pour en savoir plus sur le projet de loi de modernisation de notre système de santé : **Axe 1 - Développer la prévention**. Le projet de loi développe la prévention, notamment auprès des plus jeunes : il crée de nouveaux outils pour lutter contre le tabagisme, améliore l'information nutritionnelle, combat l'alcoolisation excessive des jeunes et encourage le dépistage des infections sexuellement transmissibles. **Les principales mesures du projet de loi : Lutter activement contre le tabagisme** : le projet de loi met en œuvre les mesures essentielles du Programme National de Réduction du Tabagisme (PNRT) : paquet neutre de cigarettes, interdiction de fumer en voiture en présence d'un mineur, de la publicité pour les cigarettes électroniques... ; **Combattre l'obésité en améliorant l'information nutritionnelle** sur les emballages alimentaires en la rendant plus simple, plus synthétique et plus accessible, et en interdisant les fontaines à soda ; **Lutter contre la valorisation de la minceur excessive** en instaurant des sanctions pour incitation à la maigreur excessive et en interdisant d'exercer une activité de mannequin à toute personne dont l'indice de masse corporelle est inférieur à un certain seuil ; **Réduire le risque d'exposition aux rayons UV** en encadrant plus strictement l'usage des appareils de bronzage et en renforçant la prévention de ce risque ; **Réduire les phénomènes d'alcoolisation massive, en particulier chez les jeunes**, en renforçant les sanctions contre l'incitation des mineurs à la consommation habituelle ou excessive d'alcool et en interdisant l'offre ou la vente aux mineurs d'objets incitant à la consommation excessive d'alcool ; **Favoriser le dépistage des maladies sexuellement transmissibles et la réduction des risques**, avec, notamment, l'expérimentation de salles de consommation à moindre risque. **Axe 2 – Recentrer le système de santé sur les soins de proximité**. Le projet de loi recentre le système de santé sur les soins de proximité et engage le « *virage ambulatoire* » que les professionnels demandent depuis longtemps. Dans cette perspective, il facilite l'accès aux soins avec la généralisation du tiers payant, améliore l'information des usagers sur l'offre de soins de proximité, en particulier la nuit, le dimanche et les jours fériés, et donne aux professionnels de santé les outils pour assurer un suivi efficace de leurs patients. **Les principales mesures du projet de loi : Généraliser le tiers payant chez le médecin** pour permettre à tous les Français de se faire soigner, même s'ils ont des difficultés pour avancer le prix de la consultation ; **Créer un numéro d'appel national** pour joindre un médecin de garde pendant les heures de fermeture des cabinets médicaux ; **Désigner un médecin traitant pour les enfants de 0 à 16 ans** pour suivre régulièrement leur état de santé, identifier le plus tôt possible les signes précurseurs de l'obésité, les troubles de l'apprentissage ou les conduites addictives ; **Relancer le Dossier Médical Partagé (DMP)** pour qu'à chaque étape de la prise en charge, les professionnels et les patients aient accès à l'ensemble des informations médicales ; **Rétablir le service public hospitalier** autour d'un bloc d'obligations comme l'absence de dépassement d'honoraire, la permanence de l'accueil et l'égalité d'accès aux soins ; **Renforcer la coopération entre hôpitaux publics** avec la création des Groupements hospitaliers de territoires (GHT). **Axe 3 - Faire progresser les droits des patients et la transparence en santé**. Le projet de loi crée de nouveaux droits concrets pour les patients : il crée un droit à l'oubli pour les anciens malades du cancer et d'autres pathologies lourdes et permet aux citoyens de se défendre collectivement face à certains préjudices subis dans le domaine sanitaire (action de groupe). Il prend des mesures fortes pour faire progresser la démocratie sanitaire, comme l'ouverture des données de santé et l'association des usagers au fonctionnement de l'ensemble des agences sanitaires. Enfin, le projet de loi assure la transparence totale des liens d'intérêts entre médecins

et industries de santé. **Les principales mesures du projet de loi : Créer un droit à l'oubli pour les anciens malades du cancer et d'autres pathologies lourdes, pour mettre un terme à la discrimination dont ils font l'objet au moment de contracter un prêt auprès de leur assurance ou de leur banque ; Instaurer l'action de groupe en santé pour permettre aux usagers de se défendre collectivement en cas de préjudice subi dans le domaine de la santé ; Permettre aux sages-femmes de pratiquer des IVG médicamenteuses, autoriser la réalisation des IVG instrumentales en centre de santé et supprimer le délai de réflexion de sept jours entre la première et la deuxième visite médicale pour une IVG ; Améliorer l'accès à la contraception d'urgence des mineures en levant les restrictions pour les élèves de collège et en renforçant plus généralement l'information et l'orientation vers les centres de planification ou d'éducation familiale ; Lutter contre les refus de soins en confiant explicitement cette mission aux ordres professionnels et en assurant la participation des associations de patients aux observatoires ; Supprimer l'interdiction des soins de conservation post-mortem pour les personnes porteuses du VIH ; Affirmer le principe de non-discrimination envers les homosexuels pour le don du sang ; Ouvrir l'accès aux données de santé, notamment celles issues des feuilles de soins, pour développer de nouveaux services, mais aussi faciliter la recherche et l'innovation, dans le respect de la vie privée ; Garantir une transparence totale des liens d'intérêt entre médecins et industries de santé, en imposant la publication des rémunérations reçues par ces derniers et en instaurant la désignation d'un déontologue au sein de chaque agence sanitaire.**

RADIO FRANCE

« **Quatre des cinq organisations syndicales qui appelaient à la grève ont levé leur préavis sur la base du texte du médiateur et des explications que je leur ai personnellement apportées hier. Elles ont fait le choix clair de la responsabilité et de l'avenir de Radio France.** Je souhaite que la CGT puisse rejoindre cette tendance majoritaire. Je ne doute pas de sa responsabilité et de celle de ses instances. **Je considère que la première partie de la mission de Dominique-Jean Chertier est maintenant terminée. Il se rendra disponible pour la deuxième partie de sa mission,** afin d'accompagner l'entreprise dans la discussion de son contrat d'objectifs et de moyens 2015-2019. Cette phase permettra de poser un diagnostic partagé sur la situation de l'entreprise et de répondre aux interrogations et aux inquiétudes qui sont apparues au cours de son conflit. **Il importe désormais de rassembler tous les salariés de Radio France et de se tourner vers l'avenir** » (F. Pellerin, 14/04/15).

USINE DU FUTUR

Le Président de la République a annoncé mardi 14 avril à Figeac (Lot) la création d'une Alliance d'entreprises visant à favoriser les investissements dans l'industrie du futur. « 15 000 entreprises bénéficieront d'un diagnostic effectué par un réseau de 300 experts et, à partir de ce diagnostic, toutes les possibilités de mettre en place des 'Usines du futur' seront utilisées, saisies » (PR, 14/04/15). « **Il y aura un dispositif également pour accompagner les projets d'investissements des 2 000 entreprises qui, à partir de ces diagnostics, décideront d'investir et de réaliser des 'Usines du futur'** ». Les crédits seront mobilisés dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir et à travers les dispositifs fiscaux exceptionnels annoncés la semaine dernière par le gouvernement pour relancer l'investissement des entreprises. « D'ici 5 ans, l'industrie française doit être leader sur les technologies telles que l'impression 3D ou la réalité augmentée » (PR, 14/04/15).

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION MIDI-PYRENEES

Le Président de la République a signé mardi 14 avril à Cahors le contrat de plan Etat-Région Midi-Pyrénées qui mobilisera 1,77 Md€ pour la période 2015-2020. Le montant de ce contrat, doté à quasi-parité par l'Etat (709,1 M€) et la Région (723,3 M€), fait de Midi-Pyrénées **la quatrième région française la mieux dotée derrière l'Île-de-France, Rhône-Alpes et Paca.** Le reste des investissements (330 M€) sera apporté par les départements et les communes. L'Etat a augmenté sa dotation de 12,5% par rapport au précédent plan. Il s'agit d'une région dont « le dynamisme et l'activité industrielle ont une fois encore ces derniers jours été récompensés » avec les signatures de « contrats aéronautiques impressionnants [36 Rafale à l'Inde] » (PR, 14/04/15). Si l'on y ajoute les investissements européens propres à la Région et l'effet multiplicateur de ces crédits, ce sont près de 8 Md€ qui seront injectés dans l'économie régionale d'ici 2020. **La prochaine fusion avec la région Languedoc-Roussillon permettra de quasiment doubler le montant de cette enveloppe.** Plus de 850 M€ seront d'abord investis dans la **mobilité durable**, et en particulier la modernisation du réseau ferroviaire et **l'aménagement de la gare de Toulouse.** Sur ce sujet, le Président de la République a évoqué les « interrogations » suscitées par l'avis défavorable de la commission d'enquête publique sur la ligne de TGV devant rejoindre Toulouse. « Le maître d'ouvrage y répondra avant l'été ». Ensuite « le Gouvernement prendra rapidement sa décision après avis du Conseil d'Etat » (PR, 14/04/15). Le CPER consacre par ailleurs 264 M€ à **l'enseignement supérieur et la recherche**, ce qui représente la première dotation française en intensité par habitant. La **transition écologique et énergétique** mobilisera 312 M€, en particulier consacrés à la reconquête de la biodiversité. Enfin, 124 M€ environ iront au **Très Haut Débit**, notamment pour éviter en particulier la fracture numérique dans les départements ruraux.

CULTURE – LUTTE CONTRE LE PIRATAGE DES ŒUVRES SUR INTERNET

Dans le cadre du plan de lutte contre le piratage des œuvres sur internet présenté en Conseil des ministres le 11 mars dernier, Michel Sapin et Fleur Pellerin ont confié mardi 14 avril une mission conjointe à l'Inspection générale des finances et à Julien Neutres, chargé de mission auprès de Frédérique Bredin, Présidente du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). Cette mission consistera à élaborer, d'ici le mois de juin, une charte visant à empêcher l'usage de moyens de paiement dématérialisés aux sites qui violent le droit d'auteur. Cette initiative, qui s'inscrit dans une démarche plus globale à l'encontre des sites de streaming, de téléchargement direct ou de référencement tirant des profits de la mise en ligne d'œuvres sans rémunérer les créateurs en conséquence, devrait permettre d'assécher les modes de financements des sites spécialisés dans la contrefaçon d'œuvres sur internet. En signant une charte des bonnes pratiques dans la publicité en ligne pour le respect du droit d'auteur et des droits voisins le 23 mars dernier, **les professionnels de la publicité en ligne s'étaient déjà engagés à ne plus placer d'annonces publicitaires sur les sites ne respectant pas le droit de la propriété littéraire et artistique.** Le Gouvernement souhaite donc prolonger cette démarche collaborative en l'étendant aux services de moyens de paiement dématérialisés. Fleur Pellerin a tenu à souligner : **"Notre politique vise à permettre le développement de l'offre légale d'œuvres sur internet en multipliant les initiatives, avec notamment une action ferme vis-à-vis de ceux qui exploitent les fruits de la création sans rémunérer les artistes et les créateurs. Nous engagerons toutes les moyens possibles envers ces activités illégales, avec le concours de tous les ministères impliqués dans la lutte contre la contrefaçon et les circuits financiers occultes"**. Pour Michel Sapin : **"Les acteurs qui mettent à disposition des moyens de paiements doivent entrer dans une démarche visant à s'assurer qu'ils ne participent pas, ce faisant, à une activité frauduleuse"**.

MEDIAS – APPEL A PROJET

Les médias de proximité et les médias citoyens sont des acteurs essentiels de la démocratie. Ils informent au plus près des réalités quotidiennes. Ils explorent de nouvelles formes éditoriales. Ils portent la parole des habitants et la font entendre. Ils œuvrent dans les territoires et donnent tout son sens au principe du « vivre ensemble ». **Malgré le savoir-faire et l'engagement de celles et ceux qui consacrent toute leur énergie à les faire vivre, aucun de ces médias ne pourrait exister sans un soutien public déterminé.** Convaincue de la nécessité de leur développement dans tous les territoires, mais aussi pour leur permettre d'être toujours plus reconnus en tant que médias à part entière, **Fleur Pellerin a décidé de lancer un appel à projets exceptionnel auprès de tous les acteurs concernés.** Fleur Pellerin a réuni une trentaine de ces médias citoyens le mardi 14 avril 2015 pour leur présenter les détails de cet appel à projets et pour définir avec eux les bases d'un dialogue régulier avec le ministère de la Culture et de la Communication. **Doté de 1 million d'euros, il doit permettre de soutenir toutes les initiatives éditoriales ou numériques qui pourront rapprocher ces médias des nouvelles attentes de leurs publics ;** de favoriser la production d'une information de qualité ; de faire participer les habitants à la production de leurs programmes ; de favoriser les coopérations entre les médias associatifs et les médias locaux traditionnels, France Bleu, France 3 ou la presse écrite régionale. Cet appel à projets doit enfin permettre au plus large public de se familiariser avec la pratique journalistique et participer ainsi à l'éducation à l'information et à la liberté d'expression, que Fleur Pellerin souhaite qu'elles soient accessibles à tous. Au-delà de cette aide sans précédent qui sera **disponible dès cet été**, Fleur Pellerin a dit sa volonté de mettre en place un dispositif de soutien pérenne en prenant modèle sur le Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER) qui permet depuis plus de trente ans à près de 650 radios associatives de faire un formidable travail sur tout le territoire. « Je souhaite que ce fonds soit élargi à tous ceux qui travaillent sur d'autres supports, web, TV, presse écrite, réseaux sociaux. C'est à la fois une question de pluralisme et de constitution d'un vivier d'innovations éditoriales. En cette période où les messages de haine se répandent sur la toile c'est aussi, j'en suis convaincue, une façon de lutter efficacement, grâce aux meilleurs outils de la démocratie, contre le populisme numérique. »

CULTURE – REMUNERATION COPIE PRIVEE

Fleur Pellerin a missionné mardi 14 avril Christine Maugué, conseiller d'État, afin de restaurer un échange constructif entre les parties et retrouver la voie du consensus dans la reprise des travaux de la commission pour la rémunération de la copie privée. A la suite de la décision du 19 novembre dernier par laquelle le Conseil d'État a validé le barème de la décision n°15 de la commission pour la copie privée, la Ministre a annoncé sa volonté de recréer les conditions nécessaires au fonctionnement de ce dispositif. Une série d'entretiens menés depuis ont montré qu'il était nécessaire de mettre à plat un certain nombre de sujets sur lesquels il semble nécessaire de progresser afin de pouvoir reprendre les discussions au sein de cette commission dans un climat de confiance. **L'objet de cette mission consistera à rédiger une feuille de route, sur une liste de thèmes qui ont été discutés avec l'ensemble des parties prenantes, qui servira de guide aux futurs travaux de la commission et des autorités publiques sur l'ensemble des aspects du dispositif. La mission devra rendre ses conclusions début juillet à la Ministre.**

INDUSTRIE – MINE – CONCESSION « POINTE D'ARMOR »

En décembre 2009, la Compagnie Armoricaine de Navigation (CAN) a déposé auprès du ministre en charge des mines une demande de concession de sables coquilliers dite « de Pointe d'Armor » conjointe à une demande d'autorisation d'ouverture de travaux. Cette demande portait sur un volume annuel d'extraction de 400 000 m³ pendant 20 ans et sur un périmètre de 4km² situé au large des côtes du Finistère et des Côtes d'Armor. Cela représente moins de 5% de l'ensemble de la dune concernée. **Cette demande d'extraction vient en substitution de l'exploitation historique du maërl**, substance calcaire formée à partir de débris d'algues marines, dont la reconnaissance comme habitat à haute valeur écologique a conduit à interdire progressivement son extraction depuis 2010. Les substances calcaires, tels les sables coquilliers ou le maërl, sont utilisées par les exploitants agricoles pour atténuer l'acidité des sols, en particulier en Bretagne. **La demande a été soumise à une longue phase d'instruction locale comprenant notamment une enquête publique et la consultation des services locaux, puis une phase d'instruction nationale.** Le processus d'instruction ainsi que plusieurs démarches d'information et de concertation au niveau local et au niveau national ont été menées. **Pour prendre en compte les considérations des parties prenantes locales, le projet a été révisé et encadré avec notamment l'impossibilité d'extraire durant la période estivale. Une mission d'inspection conduite à la demande de Ségolène Royal et d'Emmanuel Macron a examiné la manière dont les aspects environnementaux ont été pris en compte dans les différentes études** et avis ainsi que dans les mesures d'encadrement et de suivi. Ce rapport a été remis le 12 février 2015 et rendu public. Il conforte l'instruction des services, en soulignant que toutes les procédures de concertation et d'enquête publique prévues par les textes ont été respectées et formule quelques recommandations pour améliorer ce suivi et mieux identifier sur le long terme les besoins en amendement agricoles et les ressources disponibles. Sur cette base, Emmanuel Macron a engagé le 16 février 2015 une nouvelle phase de concertation. **Un projet de décision, qui encadre strictement le projet et réduit le volume d'extraction autorisé, a été présenté.** Toutes les parties prenantes se sont largement exprimées. Dans un souci de transparence toutes les pièces de l'instruction ont été mises à disposition des acteurs. **Suite à la dernière réunion de concertation mardi 14 avril sous sa présidence, Emmanuel Macron a décidé d'accorder la concession d'extraction à la société armoricaine de navigation selon les modalités suivantes :** le volume d'extraction sera limité à 250 000 m³ par an maximum contre 400 000 m³ par an envisagé initialement ; l'extraction sera très progressive les premières années : 50 000 m³ la première année, 100 000 la deuxième année, puis 150 000 pendant les trois années suivantes ; l'extraction sera interdite durant la période estivale, c'est-à-dire entre mai et août inclus, pour ne pas gêner l'activité touristique. En dehors de ces périodes, la présence du navire sur zone est estimée à deux heures et demie par jour et, au plus, environ 44 jours la première année, 87 jours la deuxième année, 130 jours/an de la troisième à la cinquième année ; un état initial environnemental précis sera établi avant le début de l'extraction ; il servira de base à un suivi régulier à travers une commission de suivi réunissant régulièrement les parties prenantes sous l'égide du préfet. **Ces modalités figureront dans le cahier des charges adossé au décret accordant la concession.** L'arrêté préfectoral d'ouverture de travaux détaillera et complétera les dispositions du décret. Cet arrêté ne sera délivré que pour une période d'un an, afin de rendre effectif le suivi des opérations d'extraction et en permettre l'arrêt si nécessaire. La commission de suivi pourra, en tant que de besoin, émettre un avis sur les résultats des études et du suivi et sur l'évolution des prescriptions. Elle pourra, le cas échéant, proposer au préfet de prendre des mesures pour supprimer les impacts, ou pour arrêter l'activité. **Comme l'a déclaré Emmanuel Macron en conclusion de la réunion : « cette décision résulte d'une application raisonnée du principe de précaution : les études concluent avec suffisamment de certitude à l'absence d'impact significatif sur l'environnement et les autres activités pour pouvoir débiter l'extraction ; mais il faut être vigilant et démarrer progressivement avec un suivi strict pour pouvoir déceler tout impact imprévu et adapter en conséquence le projet ».**

DIPLOMATIE ECONOMIQUE – AEROPORT BALE-MULHOUSE

Laurent Fabius a signé mardi 14 avril avec son homologue suisse, Didier Burkhalter, une déclaration sur l'aéroport de Bâle-Mulhouse, pôle économique et employeur majeurs de la région tri-nationale franco-germano-suisse. Après plus de cinq années de négociations, **cet accord définit le cadre juridique qui sera appliqué à l'aéroport et aux entreprises du secteur douanier suisse :** il fixe les modalités d'application de l'impôt français sur les bénéficiaires, dans le cadre d'un régime simple et favorable ; il prévoit, sous réserve de l'accord du Conseil de l'Union européenne, l'application de la TVA suisse ; il met en place un mécanisme pour compenser les coûts engagés par la France au titre du transport aérien. **Avec cet accord d'étape, est enfin mis en place un régime juridique pérenne qui assure l'avenir de cet aéroport et le développement de l'emploi.** Les discussions vont se poursuivre sur la question des taxes locales, en vue d'une conclusion au plus tard le 1^{er} octobre 2015.

AFFAIRES EUROPEENNES – REUNION DES REGULATEURS EUROPEENS DE L'AUDIOVISUEL

Harlem Désir a ouvert mardi 14 avril les travaux de la 3^{ème} réunion du groupe des régulateurs européens pour les services de médias audiovisuels, à Paris, à l'invitation d'Olivier Schrameck, Président de ce groupe et du Conseil

supérieur de l'audiovisuel (CSA). Cet évènement réunira les représentants des régulateurs de l'ensemble des Etats de l'Union européenne dans un contexte de rassemblement autour des valeurs européennes telles que la liberté d'expression et de la presse, après le terrible attentat contre Charlie Hebdo et la cyberattaque de TV5 Monde. **La réunion sera l'occasion d'échanger sur les grands chantiers européens en cours en matière de services audiovisuels.** Le Secrétaire d'Etat soulignera notamment l'importance d'accompagner la transformation du paysage audiovisuel, grâce à une modernisation de la directive services des médias de l'audiovisuel et par le biais de la future stratégie de la Commission européenne sur le marché unique du numérique. Il mettra à ce titre l'accent sur la nécessité de renforcer le cadre juridique applicable au droit d'auteur au service d'une triple exigence : la diversité culturelle, l'accès aux œuvres et la juste rémunération de la création.

QATAR

Laurent Fabius a reçu mardi 14 avril son homologue qatarien, M. Khaled Al Attiyah. Le partenariat stratégique entre la France et le Qatar est aujourd'hui d'une densité exceptionnelle, tant dans le domaine politique qu'en matière économique et commerciale. Outre le renforcement des relations bilatérales, **l'entretien entre M. Laurent Fabius et son homologue a permis d'évoquer les questions régionales, dont la crise au Yémen et la détermination de la France à obtenir un accord robuste, durable et vérifiable sur le programme nucléaire iranien.**

SOMALIE

La France condamne l'attentat perpétré par le groupe terroriste al-Chabab contre le ministère de l'enseignement le 14 avril à Mogadiscio, qui a fait au moins dix morts, dont un soldat de la mission de l'Union africaine en Somalie. Nous exprimons nos condoléances aux familles des victimes et assurons les autorités et le peuple somaliens de notre solidarité. Les responsables de cet acte barbare devront être traduits en justice. **La France salue l'action de l'armée et des services de sécurité somaliens, ainsi que celle de la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour restaurer la paix et la sécurité.** Avec ses partenaires, elle se tient aux côtés de la Somalie dans la lutte contre le terrorisme.

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84

Questions d'actualité, c'est : du lundi au vendredi, un maximum d'informations sur l'ensemble de l'action gouvernementale. En complément de l'Essentiel.